

Communiqué de l'Ordre des vétérinaires

26 août 2025

DNCB : l'Ordre salue l'engagement des vétérinaires et s'indigne de prises de paroles irresponsables.

Depuis le 29 juin 2025, la France est confrontée à une crise sanitaire d'ampleur régionale touchant les cheptels bovins, la Dermatose nodulaire contagieuse bovine.

Le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires soutient sans équivoque et sans réserve la stratégie de lutte déployée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire construit sur les bases acquises de la science, sur l'expérience issue des différents pays du monde préalablement touchés par cette maladie vectorielle fortement contagieuse et sur une base réglementaire européenne robuste soutenue par les Etats membres.

Madame la ministre Annie Genevard porte ainsi avec courage et conviction les mesures recommandées par les experts scientifiques indépendants de l'ANSES, de l'EFSA et de l'Organisation mondiale de la santé animale, dans l'intérêt collectif des cheptels bovins français, des éleveurs et de la Nation. Aussi dure et difficile soit la décision d'abattre pour des raisons sanitaires des animaux sains d'apparence de l'unité épidémiologique contaminée, aussi nécessaire est-elle en complément de la stratégie vaccinale et du respect des règles de biosécurité !

Les pseudo-sciences, les médecines alternatives, le charlatanisme, ne seront jamais un recours crédible et efficace face aux dangers sanitaires auxquels les animaux sont collectivement exposés.

Le Conseil national de l'Ordre salue l'engagement fort des vétérinaires sanitaires des Deux-Savoies et des zones limitrophes de surveillance pour avoir posé un diagnostic précoce de la maladie, pour leur surveillance quotidienne des élevages, pour leur accompagnement en leur qualité de « vétérinaire de famille » des éleveurs confrontés au risque de DNCB et pour certains au dépeuplement de leur élevage. Ils le font avec courage et abnégation. Ils le font avec le soutien des services de l'Etat, des organisations professionnelles agricoles et vétérinaires. Il est intolérable que leurs interventions au service de l'intérêt général aient été parfois réalisées dans des conditions inacceptables ne garantissant pas leur sécurité physique, ni le respect de leur personne.

Le Conseil national dénonce avec tout autant de force ceux des rares vétérinaires qui sous couvert de leur titre et exposant une expertise parcellaire, sinon leurs seules

convictions personnelles et militantes, ont cru pouvoir s'exprimer à travers différents médias dans un domaine de compétence qu'ils ne maîtrisaient visiblement pas.

Ces vétérinaires ont exprimé des propos pour certains inadmissibles qui engagent leur responsabilité déontologique personnelle et pénale. Au surplus, ils l'ont fait sous une forme permettant une récupération à des fins politiques ou syndicales, aliénant ainsi leur indépendance professionnelle au profit d'intérêts particuliers et entachant l'image de toute une profession.

Le Président du Conseil national de l'Ordre en tirera les conséquences qui s'imposent !

Le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires appelle les vétérinaires à faire corps au soutien des missions sanitaires de l'Etat, de l'élevage français et de la santé des cheptels français et européens.

Devant la multiplication des risques sanitaires favorisés par le réchauffement du climat, la notion de maillage vétérinaire, de maillage sanitaire prend tout son sens et revêt une importance cruciale pour garantir la souveraineté alimentaire de notre pays. Protégeons ce bien précieux, soutenons-le et aidons-le à faire face aux différentes menaces qui le sapent et l'étiolent !

Contact presse – anne.laboulais@ordre.veterinaire.fr – 01 85 09 37 00